



COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU
TRAVAIL

Déposé le : 8 novembre 2011

No. : CET-125

Secrétaire : [Signature]

Le 20 septembre 2011

Madame Lise Thériault
Ministre du Travail
200, chemin Sainte-Foy, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5S1

Madame la Ministre,

En réponse à votre lettre du 18 avril dernier, j'ai le plaisir de vous informer que la Commission de la construction du Québec a réalisé les travaux attendus dans le cadre du plan de travail que vous lui avez soumis.

En ce qui concerne le volet sur l'amélioration de la gouvernance, la Commission a mené des consultations auprès de ses partenaires, lesquelles se sont traduites par une série de recommandations.

Tout d'abord, un consensus se dégage quant au caractère du mandat du Comité mixte de la construction. Il est recommandé de prévoir, dans le projet de loi, la création d'un comité décisionnel responsable des questions relatives aux avantages sociaux. Ce comité aurait notamment le mandat d'établir le contenu des régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction. Le comité serait composé uniquement de représentants de l'industrie et présidé par la présidente-directrice générale ou une personne désignée par cette dernière.

Il est également proposé de prévoir, dans le projet de loi, l'obligation pour la CCQ de créer un comité de vérification et un comité de placement. Ces deux comités, qui existent actuellement, ont été créés par le conseil d'administration. Leur conférer un statut légal permet de se rapprocher des bonnes pratiques de gouvernance. Le projet de loi devrait prévoir le mandat et la composition de ces comités.

Dans ce contexte, une révision des mandats des autres comités du conseil d'administration, dont le comité consultatif en matière inspection, les tables de concertation communications et autochtones et le comité de promotion et de gestion de la santé, devra être réalisée d'ici la fin de l'année.

Enfin, un consensus se dégage à l'égard du fait qu'il n'y a pas lieu d'apporter des modifications au mandat et à la structure du CFPIC.

Quant aux autres volets cités dans votre plan d'action, vous trouverez, ci-joint, les documents suivants :

- *Le scrutin syndical dans l'industrie de la construction : Analyse des modes de scrutin;*
- *Rapport sur la Définition des métiers dans l'industrie de la construction : Mécanismes de révision des définitions;*
- *Rapport sur l'État d'avancement du plan d'action révisé visant l'amélioration du programme de référence de la CCQ;*
- *La réforme du régime d'apprentissage et de la gestion de la main-d'œuvre de l'industrie de la construction : Analyse d'impact.*

Espérant le tout conforme à vos attentes, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.


Diane Lemieux